DÉPARTEMENT DES YVELINES ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES CANTON DE VERSAILLES -2

Délibération n°2017-07

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 28 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le 28 mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni, à l'Espace Edouard Tarron, sous la présidence de Mme Magali Lamir, Vice-Présidente du CCAS.

Présents:

Pour les administrateurs élus : Mme Chantal Lacauste, Mme Michèle Menez, Mme Odile Novel, M. Jean-Charles Orsini.

Pour les administrateurs nommés : Mme Michèle Cambron, M. Jean-Marc Chauveau, Mme Martine Desrues, Mme Marie-Anne Hameury et M. Legay.

A donné procuration :

M. Pascal Thévenot à Mme Magali Lamir Mme Catherine Despierre à Mme Chantal Lacauste Mme Claude Hamel à Mme Michèle Menez.

OBJET: Budget primitif 2017

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 123-8 par lequel les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux CCAS,

VU L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes, par lequel une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux,

VU sa délibération n°2017-01 du 14 mars 2017 relative au débat d'orientation budgétaire,

ENTENDU l'exposé de Mme Magali Lamir, Vice-Présidente du CCAS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- 847 161,38 euros pour la section de fonctionnement,
- 49 152,15 euros pour la section d'investissement,

Les budgets sont votés chapitre par chapitre

Vote de la section de fonctionnement : dépenses

Chapitres	Objet	Montants
011	Charges à caractère général	290 710,00 €
012	Frais de personnel et charges assimilées	360 120,00 €
65	Autres charges de gestion courante	186 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00€
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	1 281,38 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 550,00 €
TOTAL	En dépenses de fonctionnement	847 161,38 €

Vote de la section de fonctionnement : recettes

Chapitres	Objet	Montants
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	135 120,00 €
74	Dotations et participation	688 000,00 €
77	Produits exceptionnels	2 001,00 €
R002	Solde d'exécution positif reporté	22 040,38 €
TOTAL	En recette de fonctionnement	847 161,38 €

Vote de la section d'investissement : dépenses

Total de la section à investissement : depenses				
Chapitres	Objet	Montants		
20	Immobilisations incorporelles	7 000,00 €		
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles	6 000,00 €		
27	Autres immobilisations financières	15 000,00 €		
020	Dépenses imprévues	2 486,95 €		
Reste à réaliser N-1 en dépenses d'investissement				
20	Immobilisations incorporelles	8 665,20 €		
TOTAL	En dépenses d'investissement	49 152,15 €		

Vote de la section d'investissement: recettes

Chapitres	Objet	Montants
10	Dotations, fonds divers et réserves	91,92€
27	Autres immobilisations financières	15 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 550,00 €
R001	Solde d'exécution positif reporté	25 510,23 €
TOTAL	En recette d'investissement	49 152,15 €

Montant des subventions accordées aux associations suivantes, considérant que les administrateurs membres des associations concernées n'ont pas pris part au vote :

Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	15 840,00 €
APF	1 000,00 €
AVH (Valentin Haüy)	700,00€
Les ailes de Vélizy	1 200,00 €
Les restaurants du cœur	600,00€
RPA Madeleine Wagner (Arpavie)	2 000,00 €
Secours catholique	1 000,00€
Secours catholique Epicerie	7500,00€
Union Nationale des amis et familles des malades mentaux	840,00€
Votre école chez vous	1 000,00 €

Fait et délibéré à Vélizy-Villacoublay, le 28 mars 2017.

Certifiée exécutoire la présente délibération transmise au Préfet du Département des Yvelines le publiée le

La Vice-présidente Magali Lamir Pour extrait conforme,

Magali Lamir Vice-présidente du CCAS Adjointe au Maire